



Réf. Farde e-Assemblées : 2291187

N° OJ : 112

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2019

Objet : Maison(s) de Quartier - Centre d'animation sociale de quartier.- Subside : 50.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2019;

Vu les sommes prévues à l'article 76207/43501 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l'asbl Maison(s) de Quartier - Centre d'animation sociale de quartier demande un subside de 50.000,00 EUR pour l'éducation et la formation pour apprendre à rouler en ville (femmes de plusieurs Maisons de Quartier) et un projet autour de l'alimentation durable;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 50.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Maison(s) de Quartier - Centre d'animation sociale de quartier.

Article 2.- Un montant de 36.865,00 EUR sera engagé à l'article 76201/43501 et 15.135,00 EUR sera engagé à l'article 76207/43501 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :